

Zurich, 12 avril 2018

## **Suisseculture Sociale : Rapport annuel 2017**

### **1. Réunion du Comité et Assemblée générale**

Le Comité s'est réuni deux fois durant l'année sous revue : les 9 mars et 8 juin 2017.

Une question nous a préoccupés : la situation fâcheuse dans laquelle certaines associations des domaines musical et théâtral se sont retrouvées après les décisions KUOR qui, pour elles, ont été fatales. Les répercussions de ces réductions massives de subventions par l'Office fédéral de la culture ne se feront cependant sentir qu'en 2018 et n'ont eu aucune incidence sur Suisseculture Sociale au cours de l'année passée.

Ont également fait l'objet de discussions, les stratégies destinées à assurer sur le long terme le Fonds social, dont l'épuisement des ressources est prévisible, en instaurant par exemple des coopérations avec d'autres fondations.

Le Comité a invité à sa réunion Marco de Freitas, administrateur de l'association kling&klung qui s'est donné pour objectif de garantir aux musiciennes et musiciens indépendants l'accès à la meilleure couverture sociale possible et qui est surtout active en Suisse romande.

Le Comité a présenté le projet kling&klung à l'Assemblée générale du 8 juin 2017 à Berne, qui a accepté que soient examinées les possibilités d'étendre ce modèle à d'autres disciplines et régions culturelles.

À l'occasion de l'Assemblée générale, nous avons pris congé de Marian Fabrin, qui a représenté durant de longues années la Fondation sociale de ProLitteris au sein de Suisseculture Sociale et dont la participation à la création et à la structuration de notre association a été décisive. C'est en son absence que nous lui avons adressé nos remerciements. Notons encore un changement dans la représentation du Fonds de solidarité de SUISSIMAGE : Daniel Rohrbach succède à Valentin Blank au secrétariat du Fonds de solidarité de SUISSIMAGE.

Par ailleurs, les membres ont approuvé les comptes annuels et déchargé le Comité et, comme l'année précédente, ils ont laissé la cotisation de membre à CHF 2000. Le mandat des membres faisant jusque-là partie du Comité a été renouvelé : Nicole Pfister Fetz (présidente), Claudia Galli, Regine Helbling, Ariane Pollo et Benedikt Wieland.

## 2. Finances

### *Fonds*

La société de gestion Swissperform a de nouveau versé CHF 5000 à notre Fonds social au cours de l'année sous revue, ce dont la remercions.

Les comptes du Fonds se soldent par une perte de CHF 28 141.80. L'excédent de dépenses est nettement plus faible que celui de l'année précédente car, en 2017, nous avons dû verser beaucoup moins d'aides d'urgence. Au total, le capital du Fonds se montait à CHF 211 586.60 à la fin de l'année. Après imputation des pertes de 2017, il reste une somme de CHF 183 445.00 à disposition pour des subsides d'assistance. Les efforts fournis durant l'année sous revue pour alimenter le Fonds ont malheureusement été infructueux.

### *Administration*

Le Fonds de solidarité de Suissimage, la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation en faveur des auteurs et éditeurs de SUISA ont de nouveau soutenu Suisseculture Sociale en lui versant CHF 5000 chacun. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leurs dons.

Les comptes de l'administration se soldent par un excédent de CHF 6246.35, contrairement à ce qui avait été budgété (léger excédent de dépenses). Mais, comme cette année encore, les dépenses occasionnées par les conseils juridiques n'ont pas excédé le plafond qui avait été fixé et que les dédommagements aux membres du Comité ont été supprimés, il en est résulté à la fin de l'année un excédent de recettes.

Au total et tout bien considéré, les comptes annuels de l'association présentent une perte au bilan de CHF 21 877.45.

## 3. Sécurité sociale

### *Cantons, villes, organisations politiques*

Le service de lobbying, mais aussi divers représentantes et représentants de Suisseculture Sociale entretiennent des contacts permanents avec les cantons, les villes et d'autres organisations.

Dans plusieurs villes et cantons, il a été décidé de verser des contributions à la prévoyance professionnelle d'artistes indépendants, soutenus dans le cadre de l'encouragement à la culture. Certes, les règlements ne correspondent pas partout à ce que Suisseculture Sociale pourrait considérer comme idéal, cependant c'est un premier pas dans la bonne direction. Nous allons poursuivre nos entretiens avec les responsables culturels des villes et des cantons ainsi qu'avec les membres de l'exécutif responsables, et tenterons d'influencer la mise en œuvre dans le sens où nous l'entendons. Il semblerait que nous recueillions déjà certains succès.

### *Prévoyance vieillesse 2020*

Hans Läubli a présenté, lors de l'Assemblée générale, les éléments clés de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Suisseculture Sociale a soutenu le projet car, pour ce qui est des solutions spéciales concernant les artistes, ce projet prévoyait des améliorations et aurait créé une sécurité juridique. Nous regrettons qu'il ait été rejeté par les électeurs et électrices.

#### **4. Service de lobbying et de conseil de Suisseculture Sociale**

Au cours de l'année sous revue, le travail de conseil et de lobbying de Suisseculture Sociale a été poursuivi : il est effectué par le secrétariat de Suisseculture, un mandat doté de dix pour cent de poste. Pour les questions juridiques, le directeur est secondé par l'avocate spécialisée et ancienne directrice de Suisseculture, Yolanda Schweri.

Dans différents cantons, des organisations de lobbying culturel ont été mises sur pied : elles s'engagent également en faveur d'une participation des cantons et des villes aux contributions sociales des acteurs culturels. Sur demande, ces organisations de lobbying peuvent être aidées et guidées par le service de conseil de Suisseculture Sociale.

Le site Internet [suisseculturesociale.ch](http://suisseculturesociale.ch), est adapté en permanence, notamment en ce qui concerne les taux de cotisation aux assurances sociales qui ne cessent de changer.

Au cours de l'année écoulée, des directrices et directeurs de nos associations membres, mais aussi les collaboratrices et collaborateurs responsables d'autres institutions se sont adressés au service de conseil de Suisseculture sociale, géré par le directeur de Suisseculture, pour obtenir renseignements et recommandations. En particulier, les questions en rapport avec le travail indépendant ou salarié continuent de créer la confusion, car la loi, l'ordonnance et la directive ne sont pas claires.

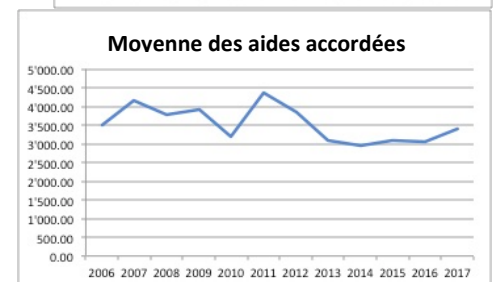
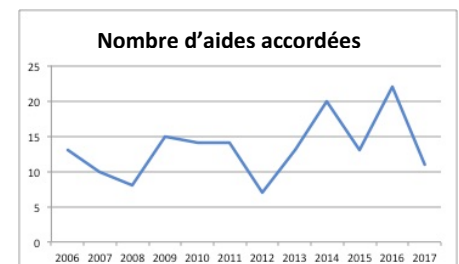
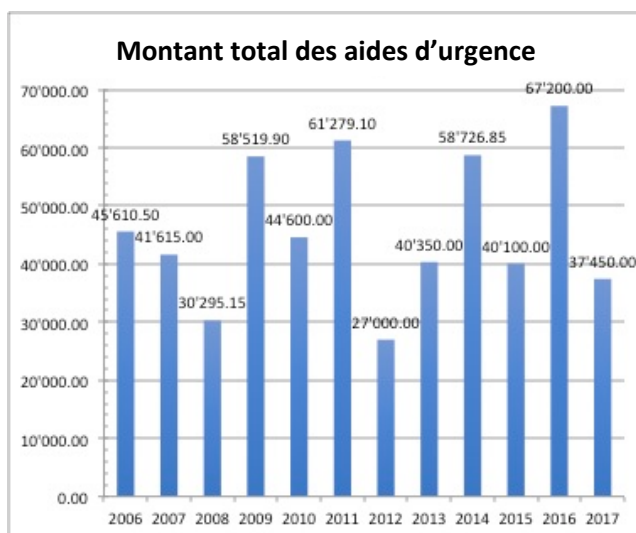
## 5. Requêtes de soutien

Suisseculture Sociale a reçu 19 requêtes de contributions d'urgence au cours de la dernière année. On peut donc dire, qu'en comparaison de l'année précédente (32 requêtes), l'année a été relativement calme pour ce qui concerne les requêtes à traiter. En fonction des disciplines artistiques, elles peuvent être classées comme suit :

|                |            |
|----------------|------------|
| Arts visuels : | 5 requêtes |
| Littérature :  | 5 requêtes |
| Musique :      | 8 requêtes |
| Théâtre/cinéma | 1 requête  |

Toutes les requêtes ont été soumises au comité d'experts qui, dans 11 cas, s'est prononcé en faveur de l'attribution d'aides d'urgence. Les demandes de contributions à des dépenses et des frais en lien avec des formations continues, des bourses, des festivals ou des projets ont été rejetées.

Au total, les contributions accordées se montent à CHF 37 450.00. Avec CHF 3404.55, la contribution moyenne est légèrement supérieure à la valeur moyenne de l'année précédente. Pour ce qui est du nombre de contributions et de leur somme, les valeurs 2017 ont cependant été nettement inférieures aux valeurs des dernières années.



Encore et toujours, dans la majorité des cas, ce sont des frais liés à la maladie qui ont poussé les personnes concernées, en situation de détresse, à déposer une requête.

Nicole Pfister Fetz, Hans Läubli et Brigitte Zimmermann